

Biodiversité, conservation, forêts intactes et adaptation aux changements climatiques

Des enjeux incontournables

Mémoire de Greenpeace

Consultations sur le Livre vert
La forêt, pour construire le Québec de demain

Montréal
28 mars 2008

Mélissa Filion, 454 rue Laurier Est, 3^e étage, Montréal, H2J 1E7
melissa.filion@yto.greenpeace.org / cell : (514) 581-8216

Table des matières

1. Introduction

- 1.1 À propos de Greenpeace
- 1.2 Contexte
- 1.3 Résumé des recommandations de Greenpeace

2. La biodiversité : Un enjeu incontournable

- 2.1 Une priorité internationale
- 2.2 Préserver la biodiversité de la forêt boréale au Québec
- 2.3 La conservation avant tout
- 2.4 L'aménagement écosystémique à mieux définir
- 2.5 Les forêts intactes : appliquer le principe de précaution

3. La gestion et la protection des forêts dans le contexte des changements climatiques et du réchauffement de la planète

- 3.1 Le Plan vert
- 3.2 Le Livre vert
- 3.3 La science, les changements climatiques et l'aménagement

4. La biomasse forestière : Les dangers potentiels

- 4.1 Position générale de Greenpeace sur les bioénergies
- 4.2 Recommandations à la CAAAQ transposées aux consultations de Livre vert

5. Conclusion

6. Références

1. Introduction

1.1 À propos de Greenpeace

Greenpeace est une organisation militante indépendante qui utilise la confrontation créative et non violente pour dénoncer les problèmes environnementaux mondiaux et faire adopter des solutions afin d'assurer à tous un avenir écologique et pacifique.

Greenpeace est dédiée à la protection de l'environnement et n'accepte aucun don de la part des gouvernements ou des compagnies afin de préserver son indépendance, ce qui nous distingue de la majorité des organisations à but non lucratif. Lorsque nous constatons que des gouvernements ou des industries exercent des activités nuisibles à l'environnement, nous tentons par divers moyens de les amener à réadapter leurs pratiques ou même, dans certains cas, à y mettre un terme. Greenpeace fait apparaître au grand jour les dommages et la pollution infligée à la nature, nous mettons de l'avant des solutions de rechange propres et sûres pour l'environnement, nous remplissons notre mission d'éducation auprès du public avec qui nous entrons directement en contact et nous négocions l'adoption de solutions aux problèmes écologiques.

Greenpeace a été fondée au Canada en 1971 et nous avons depuis ouvert des bureaux dans plus de 35 pays répartis sur les cinq continents. Nos représentants assistent à la majorité des conférences mondiales sur l'environnement et notre organisation est reconnue par les Nations Unies. Greenpeace compte près de 30 000 membres au Québec, un peu moins de 100 000 membres au Canada et plus de 2,5 millions dans le monde.

Greenpeace fait campagnes pour la protection des forêts anciennes à travers le monde, notamment dans les plus importantes régions forestières telles que l'Amazonie brésilienne, la forêt du Congo, de l'Indonésie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Solomon, de Thaïlande, du Mexique, du Chili, de l'Argentine, de la Finlande, de la Suède, de la Norvège, de la Russie, des États-Unis, la forêt du Grand Ours en Colombie-Britannique et, plus récemment, dans la forêt boréale du Canada.

1.2 Contexte

Le Livre vert sur la forêt proposé par le gouvernement libéral, le 14 février dernier, arrive à un moment déterminant. Une crise forestière fait rage au Québec, avec pour conséquences des milliers de pertes d'emplois qui laisse à la catastrophe économique des milliers de travailleurs et des dizaines de communautés forestières.

Le Québec vit par ailleurs la pire crise forestière de son histoire. Le rapport *Emplois en dents de scie*¹, rendu public par Greenpeace en avril 2007, révélait notamment que les hausses des prix du pétrole, la vigueur du dollar canadien et les baisses des prix du bois d'œuvre et du papier journal sont en cause. Quant au coût élevé de la fibre, celui-ci est dû à l'explosion des coûts de transport et de manutention que l'on peut attribuer à des pratiques d'aménagement forestier inappropriées. En 30 ans, cela a multiplié par deux la distance entre la forêt et l'usine et réduit de moitié le volume moyen des arbres récoltés. Voilà pourquoi, peut-on lire dans ce rapport, chaque crise est pire que la précédente : parce que les problèmes structurels de l'industrie forestière sont constamment ignorés.

C'est donc dans cette période de crise que le gouvernement propose à l'ensemble des intervenants du secteur forestier de bâtir la prochaine grande politique forestière du Québec. Greenpeace souligne l'ambition politique du gouvernement de proposer une telle réforme du

régime actuel, proposant même d'abolir les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier ou CAAF. Greenpeace réitère néanmoins que pour arriver à une plus grande reconnaissance du régime forestier québécois, principalement sur la scène mondiale, certains enjeux et orientations devront être ajoutés et une volonté de conserver les forêts intactes devra être clairement et sérieusement démontrée.

Si l'un des objectifs du Livre vert est de rendre la gestion forestière plus rentable, plus profitable et plus efficace, l'on doit aussi considérer que le premier ministre Jean Charest et le ministre Claude Béchard souhaitent « renouveler notre relation avec la forêt », « atteindre de nouveaux marchés » et « regagner la confiance du public ». Or, la solidité du régime forestier dépendra de sa façon de répondre adéquatement aux enjeux de conservation et à la place qui sera accordée à la protection. Nul besoin de rappeler que le Québec est en queue de peloton, sur la scène internationale, quant à la création d'aires protégées, et que la proposition dans le Livre vert d'atteindre 8 % d'aires protégées n'est qu'un rattrapage qui ne permettra certainement pas au Québec de se distinguer comme souhaité.

Non seulement la communauté internationale est fortement préoccupée par le manque de protection de la forêt boréale, mais le public québécois l'est tout autant. La forêt boréale est un bien collectif, qui appartient à l'ensemble des Québécois et qui doit être géré et préservé dans leur intérêt. En vertu des propositions et orientations contenues dans le Livre vert, le gouvernement semble avoir enfin compris que la forêt doit être gérée par et pour les Québécois. Il doit maintenant poursuivre dans cette voie et mieux protéger la forêt, notamment en créant de grandes aires protégées interconnectées en forêts intactes, et ce, pour l'ensemble des Québécois et pour les générations futures. La situation contraire entraînerait la destruction irréversible d'un patrimoine mondial.

L'occasion qui s'offre au gouvernement est inouïe. Il doit la saisir sans plus tarder. La refonte de sa politique forestière ne doit pas se faire à moitié, mais être un réel moteur de changement de notre relation avec la forêt, afin de passer d'une relation centrée sur le développement à une relation de conservation. Pour être clair, il ne s'agit pas de placer une cloche de verre sur la forêt boréale et de cesser tout développement. Cette nouvelle relation vise plutôt à déterminer les territoires qui doivent être protégés avant de déterminer ceux qui seront alloués à la coupe forestière. Cette vision est d'autant plus importante dans le contexte des changements climatiques, parce que le réchauffement peut avoir des effets importants sur les écosystèmes forestiers et parce que les forêts intactes permettent d'atténuer le phénomène du réchauffement planétaire.

Si le Québec entend faire valoir son leadership sur la scène internationale, les décisions qui seront prises par son gouvernement dans les prochains mois seront cruciales. C'est la différence entre se faire encenser ou se faire dénoncer. Le temps est aux résultats.

1.3 Résumé des recommandations de Greenpeace

- Greenpeace recommande que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune instaure, lors de la révision de son régime forestier, des exigences pour respecter, sur le plan régional et national, les fondements de la Convention sur la diversité biologique (CBD) de l'ONU.
- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'ajouter la protection de la biodiversité comme un enjeu incontournable de son nouveau régime forestier et de se doter de nouveaux objectifs et orientations pour y répondre, au même titre que ceux présents à l'heure actuelle dans le Livre vert.
- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'appliquer le principe de « conservation avant tout », de renverser le mode actuel de planification des aires protégées et de s'assurer de la présence d'un réseau d'aires protégées représentatif, adéquat et de dimension suffisante AVANT toute allocation de ressources.
- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de déterminer à l'aide d'une science indépendante et crédible ce qui doit être protégé, avant de déterminer ce qui peut être coupé et/ou alloué.
- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de maintenir l'actuelle limite nordique des attributions.
- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de NE PAS instaurer un zonage du territoire forestier et de NE PAS déterminer de territoires d'aménagement intensif sans avoir préalablement défini ce qui devait être protégé. S'il s'engage dans la direction d'un éventuel zonage, le gouvernement devrait d'abord s'assurer qu'une science indépendante et crédible soit utilisée pour définir les proportions et les territoires.
- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de dévoiler la définition de l'aménagement écosystémique qu'elle compte mettre en œuvre.

- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de donner la préférence à la certification FSC quand viendra le temps d'exiger aux entreprises la réalisation des interventions forestières certifiées.

- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'appliquer dès maintenant le principe de précaution en regard de la destruction et de la dégradation des dernières forêts intactes.

- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de renverser sa politique de liquidation des vieilles forêts.

- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de mettre en réserve dès maintenant l'ensemble des territoires de forêts intactes, le temps de déterminer à l'aide d'une science indépendante ce qui doit être protégé.

- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de mettre en réserve dès maintenant de vastes territoires de forêts intactes, dans le but de créer de vastes aires protégées, interconnectées, permettant la migration des espèces pour permettre une meilleure adaptation aux changements climatiques.

- Afin de combattre les changements climatiques, Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'adopter d'autres mesures économiques, politiques et sociales, en plus des bioénergies, qui permettraient de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter l'efficacité énergétique.

- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'appuyer l'utilisation au Québec de la biomasse produite d'une manière écologiquement durable, comme la cogénération ou le biogaz.

- Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune la production de biocarburants à partir de cultures qui :
 - Ne causent pas de dommages aux écosystèmes intacts;
 - Ne menacent pas la biodiversité;
 - Ne se font pas avec des espèces invasives;
 - Préservent la santé biologique des sols et ne les exposent pas à l'érosion;
 - Conservent les ressources en eaux.

- Avant d'adopter des politiques et de prendre des décisions en matière de bioénergies, Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de compléter des analyses de cycle de vie complète (incluant les impacts sociaux élargis) pour tous les projets de bioénergies et de les soumettre à un examen public.

2 La biodiversité : Un enjeu incontournable

« Le Québec a adhéré en 1992 à la Convention sur la diversité biologique, laquelle suppose que le maintien de la diversité biologique doit primer sur les autres objectifs qui concernent la gestion du territoire forestier et de ses ressources. »

Rapport de la Commission Coulombe, 2004, p.3

2.1 Une priorité internationale

Il y a maintenant près de deux décennies que le concept de biodiversité est véhiculé pour décrire les enjeux reliés à la grande variété de vie sur terre. L'utilisation plus marquée du terme coïncide avec la prise de conscience mondiale de l'extinction d'espèces au cours du XXe siècle. Or, la perte de diversité, sur la scène mondiale, ne se porte guère mieux aujourd'hui. La plupart des scientifiques s'entendent pour dire que le taux actuel d'extinction est plus élevé qu'il ne l'a jamais été par le passé. Il y a également consensus sur le fait que l'homme en est la cause, en particulier par la fragmentation des habitats et/ou la destruction des écosystèmes abritant ces espèces. À l'échelle planétaire, le morcellement des écosystèmes et la disparition d'espèces sont en augmentation à un rythme alarmant.

C'est en juin 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro que sont entrées en force, sur la scène internationale, les préoccupations du monde vis-à-vis de la diversité du vivant. 168 pays ont alors ratifié la Convention sur la diversité biologique (CDB)². La diversité biologique a été définie comme suit :

« la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »³

Article. 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992

Le Canada, alors par le biais de son ministre de l'Environnement Jean Charest, a signé cette entente le 4 décembre 1992. Des années plus tard, en avril 2002, les Parties à la Convention se sont engagées de nouveau à parvenir, d'ici 2010, à une réduction significative du rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité sur les plans mondiaux, régionaux et nationaux à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre. Cet objectif a ensuite été approuvé par le Sommet mondial pour le développement durable et l'Assemblée générale des Nations Unies et a été constitué en tant que nouvelle cible dans le cadre des Objectifs de développement du Millénaire.

À titre d'exemple, en 2004, la Convention suggérait aux parties impliquées les activités suivantes pour la création d'aires protégées⁴ :

1.1.1 Établir d'ici 2006, à l'échelle nationale et régionale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées.

1.1.2 Prendre de toute urgence, d'ici 2006, des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées, dans le cadre des priorités nationales 69/et en tenant compte de la nécessité de préserver les espèces migratrices.

1.1.4 Effectuer d'ici 2006, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes, des examens nationaux des modes de conservation possibles et existants, et de leur pertinence pour la conservation de la diversité biologique, y compris des modèles novateurs de gouvernance des aires protégées qui doivent être reconnus et promus grâce à des mécanismes juridiques, politiques, financiers, institutionnels et communautaires, par exemple les aires protégées dirigées par des organismes publics à plusieurs échelons, les aires protégées en cogestion, les aires protégées privées et les aires conservées par les communautés autochtones et locales.

1.1.5 Achever d'ici 2006 une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être préparés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire. L'analyse des lacunes devrait tenir compte de l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique et d'autres critères utiles tels que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la diversité biologique, les exigences de taille minimale et de viabilité, les besoins de migration des espèces, les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes.

1.1.6 Désigner, d'ici 2009, les aires protégées identifiées à la suite de l'analyse des lacunes (y compris des limites et des cartes précises) et achever, d'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées complets et écologiquement représentatifs.

En 2008, le Québec et son premier Ministre Jean Charest se doivent d'être garant des responsabilités qui leurs incombent quant à la protection de leur biodiversité et de leur territoire. Ils se doivent également d'être imputable des engagements internationaux qui concerne la gestion de leur propre territoire. Le Livre vert est le moment le plus opportun pour se doter des pouvoirs et des mécanismes de gestion et de protection pour préserver la biodiversité.

Recommandation

Greenpeace recommande que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune instaure, lors de la révision de son régime forestier, des exigences pour respecter, sur le plan régional et national, les fondements de la Convention sur la diversité biologique (CBD) de l'ONU.

2.2 *Préserver la biodiversité de la forêt boréale au Québec*

Pour honorer, à titre de province canadienne, son adhésion à la CBD et pour se doter de moyens de préserver ses richesses naturelles, le Québec s'est doté en 2002 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel⁵ et, en 2004, d'une Stratégie et d'un Plan d'action québécois 2004-2007 sur la diversité biologique⁶. Néanmoins, la protection de la biodiversité est encore trop fréquemment sous-estimée, voire même ignorée, quand vient de temps de se doter de politiques publiques liées à la gestion du territoire ou à la gestion des ressources naturelles.

Ainsi, quand on scrute les bases du nouveau régime forestier contenu dans le Livre vert, on peut y retrouver 9 enjeux auxquels la gestion forestière doit nécessairement répondre dans un contexte de modernité et d'adaptation aux changements. L'ensemble du Livre vert et la fondation même du régime forestier proposé reposent sur ces enjeux. Et pour s'assurer de répondre à ces défis, 5 objectifs puis 9 orientations ont été développés. Mais aucun de ces enjeux, objectifs et orientations n'a pour but premier de préserver la biodiversité.

Pourtant, le Ministère propose en page 12 une vision d'avenir selon laquelle le nouveau régime forestier doit « garantir la pérennité des forêts et en protéger la diversité biologique »⁷. Selon Greenpeace, il est tout à fait contradictoire de constater que le Québec se dote d'une telle vision sans même se doter de moyens pour la réaliser. Comment le gouvernement compte-t-il garantir d'arriver à déployer sa vision s'il ne se dote pas d'objectifs et d'orientations précises pour y arriver?

Ce n'est qu'en ajoutant la protection de la biodiversité à ses enjeux incontournables que le gouvernement pourra commencer à regagner la confiance du public et obtenir, pour sa gestion forestière, une reconnaissance à l'échelle mondiale. Il va de soi qu'avec un niveau de protection du territoire presque 3 fois inférieur à la moyenne internationale, 455 espèces menacées ou vulnérables⁸ dont le Caribou forestier qui n'a toujours pas vu son habitat protégé ni même la couleur de son plan de redressement, un recul important du couvert forestier intact en forêt commerciale, une fragmentation inouïe du territoire⁹ ainsi qu'avec l'adoption d'une nouvelle politique de liquidation des vieilles forêts (Article 20 de la Loi 39)¹⁰, le Québec devra se montrer beaucoup plus sérieux dans les mesures politiques publiques qu'il prend pour sauvegarder la biodiversité. Certes, la superficie des aires protégées est passée de 2.84 % du territoire québécois en 1999¹¹ à 4.79 % en 2007¹². Il n'en demeure pas moins que la création d'aires protégées en forêt boréale relève de défis immenses, si on considère que la majorité des forêts productives au sud ont déjà été allouées à l'industrie forestière et que le Livre vert propose de maintenir dans le futur les mêmes superficies allouées à la coupe forestière.

Greenpeace recommande donc au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'ajouter la protection de la biodiversité comme enjeux incontournables de son nouveau régime forestier et de se doter d'objectifs et d'orientations pour arriver à concrétiser cette vision.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'ajouter la protection de la biodiversité comme un enjeu incontournable de son nouveau régime forestier et de se doter de nouveaux objectifs et orientations pour y répondre, au même titre que ceux présents à l'heure actuelle dans le Livre vert.
--

2.3 La conservation avant tout

Le Livre vert dévoilé par le gouvernement présente certaines innovations. S'il est bon de constater que le nouveau régime forestier vise à ouvrir des marchés et à se tourner vers des produits de valeurs ajoutées qui ont une plus grande valeur que des produits plus traditionnels comme le bois d'œuvre ou le papier journal, il n'en demeure pas moins que la forêt y est encore perçue purement et simplement comme une réserve de bois et non pas comme un écosystème. La forêt est pourtant un milieu de vie, un habitat, un lieu complexe où une mosaïque d'espèces vivent en interdépendance les unes avec les autres.

En écologie, un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique. Les éléments

constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

La forêt boréale est un écosystème parce que les êtres vivants qui y vivent (animaux et végétaux) sont en relation les uns avec les autres. On peut entre autres y observer des arbres, des arbustes, des herbes, des mousses et des lichens, et plusieurs espèces de mammifères. Sans oublier les oiseaux, les poissons et les insectes parce que, sans eux, les mammifères n'existeraient pas. Dans la forêt boréale, on retrouve plusieurs écosystèmes plus petits encore : ruisseau, tourbière, étang, marais, lac, etc. Tous ces petits écosystèmes forment le grand écosystème de la forêt boréale.

Cependant, la destruction, la dégradation et la fragmentation des écosystèmes et des habitats, notamment pas les coupes forestières ont un effet direct sur la perte de richesse biologique. Un rapport de Global Forest Watch Canada qui a été rendu public le 16 février 2007 montre bien que le rythme de dégradation de certains écosystèmes de la forêt boréale s'accélère pour cause des changements anthropiques. L'analyse porte sur la région de Pascagama, une superficie de près de 32 000 km² au nord-ouest du réservoir Gouin. Global Forest Watch soulève quelques interrogations sur la rapidité à laquelle disparaissent de grandes forêts intactes au Québec. Global Forest Watch démontre que sur le site de conservation potentiel de Pascagama, la superficie couverte par de grandes forêts intactes a diminué de 67 % au cours des cinq dernières années¹³. Pour Greenpeace, cette étude confirme que la dilapidation des forêts se poursuit à un rythme démesuré et que des mesures doivent être prises rapidement pour renverser cette tendance.

De façon générale, la préservation de la biodiversité implique la préservation des grands équilibres écologiques, à toutes les échelles qui soient : habitat, forêt, région, domaine bioclimatique, paysage, province, pays et même à l'échelle de la planète.

Greenpeace croit qu'il faut profiter de l'occasion inouïe que représente la réforme du régime forestier pour éviter les erreurs du passé. Quand le régime forestier a été créé en 1986, la conservation et la protection de la biodiversité n'étaient pas une préoccupation prépondérante pour le commun des mortels. Le développement économique et l'exploitation étaient au centre des intérêts des Québécois, des entreprises et des politiciens. Les CAAF ont été accordés aux entreprises dans ce contexte. Une des plus grandes failles de ce régime demeure dans le fait indéniable que la majorité de la ressource forestière ait été allouée aux industriels. Une fois ces droits de coupes alloués, une fois les superficies condamnées à l'exploitation ou les volumes de bois inclus dans le calcul de possibilité forestière, il a fallu se livrer à des négociations difficiles pour pouvoir définir des zones à conserver. « La mise en place d'aires protégées représentatives et fonctionnelles se bute constamment aux multiples usages industriels auxquels on accorde la priorité¹⁴ ».

Cependant, Québec entend, avec le Livre vert sur la forêt, distribuer encore une fois presque entièrement la ressource ligneuse sans même déterminer au préalable ce qui devrait être protégé.

Le principe de « conservation avant tout » est pourtant bien défini et a fait l'objet de revendication de la part de plusieurs groupes écologistes dans les dernières années. Le principe de « **conservation avant tout** » propose de renverser le mode actuel de planification et de s'assurer de la présence d'un réseau d'aires protégées représentatif, adéquat et de dimension suffisante AVANT toute allocation de ressources¹⁵.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'appliquer le

principe de « conservation avant tout », de renverser le mode actuel de planification des aires protégées et de s'assurer de la présence d'un réseau d'aires protégées représentatif, adéquat et de dimension suffisante AVANT toute allocation de ressources.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de déterminer à l'aide d'une science indépendante et crédible ce qui doit être protégé, avant de déterminer ce qui peut être coupé et/ou alloué.

En adoptant le principe de zonage, le Livre vert propose encore une fois une vision de « **développement avant tout** » statuant sur les aires protégées à 8 % et confirmant que la sélection des aires protégées se fasse encore une fois après avoir accordé la quasi-totalité du territoire au développement. Ainsi, on prévoit l'atteinte de 8 % d'aires protégées. « Il est par la suite prévu qu'un bilan sera effectué par le MDDEP, de façon à vérifier l'atteinte des objectifs en matière de représentativité de la biodiversité et, au besoin, à compléter le réseau québécois des aires protégées. », peut-on lire dans le Livre vert. Or, il n'y a pas que la représentativité qui doit primer lors de la création d'aires protégées. D'autres critères tels que la superficie des territoires et l'inter-connectivité entre ceux-ci sont également essentiels.

Une expression populaire dit que le diable est dans les détails. Si l'on tient compte des détails du principe de zonage proposé, on est tenté de voir rouge. En développant le principe de zonage, le Livre vert propose un « **développement, un point c'est tout** », puisqu'il vise à définir un nouveau statut de développement de territoire permanent, et ce, sur 100 % du territoire forestier productif.

70 % du territoire forestier productif en aménagement écosystémique

30 % du territoire forestier productif en aménagement intensif

= 100 % du territoire forestier productif en développement

Une question importante qui ressurgit quand le gouvernement propose de zoner ou de développer 100 % du territoire forestier productif est la définition du terme territoire forestier productif. Cette définition étant étroitement liée aux attributions forestières, il est légitime de se demander si la limite nordique des attributions risque de se déplacer plus au nord dans un exercice de zonage?

À propos de la limite nordique des attributions, le rapport Coulombe reconnaissait que cette limite offre une certaine mesure de protection : « En établissant une limite nordique pour l'attribution de volume de bois à des fins commerciales en 2000, le gouvernement adoptait une importante mesure de protection. Ainsi, plusieurs écosystèmes forestiers québécois considérés comme fragiles ont été exclus de l'exploitation forestière. »

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de maintenir l'actuelle limite nordique des attributions.

2.4 L'aménagement écosystémique à mieux définir

Un des virages les plus significatifs du Livre vert est l'établissement d'un zonage du territoire forestier. D'une part, Greenpeace questionne le raisonnement, la pertinence et le justificatif scientifique derrière les proportions proposées, soit 70 % du territoire forestier productif en aménagement écosystémique et 30 % en aménagement intensif. Il ne semble y avoir aucun justificatif qui soit scientifiquement valable pour de telles proportions et Greenpeace juge que sans études à l'appui, il est beaucoup trop tôt pour définir d'un nouveau statut et arrêter des décisions sur des proportions et des emplacements de territoires qui y seront voués.

On peut lire en page 29 du Livre vert que « dans les zones de sylviculture intensive, la priorité serait accordée à la réalisation de traitement permettant, à terme, de doubler les rendements ligneux. Ces investissements seraient protégés par le fait que ces zones auraient un statut défini dans la loi. » Il y a là une répartition fort inéquitable du territoire forestier pour des vocations de territoire contradictoire. De nouveau, Greenpeace déplore le fait que la création d'aires protégées continuera de rencontrer d'importants obstacles, alors que de tels obstacles seraient rapidement levés lors de développement.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de NE PAS instaurer un zonage du territoire forestier et de NE PAS déterminer de territoires d'aménagement intensif sans avoir préalablement défini ce qui devait être protégé. S'il s'engage dans la direction d'un éventuel zonage, le gouvernement devrait d'abord s'assurer qu'une science indépendante et crédible soit utilisée pour définir les proportions et les territoires.

Par ailleurs, nous soulignons le flou du Livre vert dans sa proposition de concept d'aménagement écosystémique. Les concepts de GIR (gestion intégrée des ressources) et d'aménagement écosystémique sont continuellement interposés, comme s'il s'agissait du même et unique principe. En page 29 du Livre vert, on peut lire que « dans les zones d'aménagement écosystémique, les interventions devraient se faire dans un cadre d'aménagement intégré et écosystémique. La concertation et l'harmonisation deviendraient des incontournables ».

Or, la GIR assure que l'ensemble des usagers et des usages de la forêt seront consultés et respectés, alors que l'aménagement écosystémique s'assure que la composition et la structure de l'écosystème seront maintenues. Ce sont donc deux concepts différents. Selon le dictionnaire de la foresterie de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, l'aménagement écosystémique se définit comme une « stratégie d'aménagement qui considère tout l'écosystème comme l'unité fonctionnelle de base à aménager. En vertu de l'aménagement écosystémique, toutes les techniques et les stratégies d'aménagement sont évaluées en fonction de leurs conséquences sur l'écosystème dans son ensemble ». Cette définition est empruntée au Service canadien des Forêts.¹⁶ La Commission Coulombe, de son côté, définit l'aménagement écosystémique comme « un concept d'aménagement forestier ayant comme objectif de satisfaire un ensemble de valeurs et de besoins humains en s'appuyant sur les processus et les fonctions de l'écosystème et en maintenant son intégrité¹⁷ ».

Le Livre vert, quant à lui, reste flou et indique que « la gestion de la récolte se ferait ainsi sur la base du respect des superficies à traiter plutôt que sur la base d'un volume annuel de récolte, comme c'est le cas actuellement ». Il n'y a pas là l'ombre d'une gestion écosystémique des forêts. Le Livre vert est particulièrement muet sur les méthodes d'intervention pour assurer le respect du principe même qui devrait prévaloir, hypothétiquement, sur 70 % du territoire.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de dévoiler la définition de l'aménagement écosystémique qu'elle compte mettre en œuvre.

2.5 La certification et le bois écologique

La gestion du patrimoine forestier québécois comprend deux volets essentiels à sa réussite sur le plan environnemental, notamment la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts. Le Livre vert semble donner une large priorité à une révolution du régime forestier, en terme de gestion, mais omet gravement d'accorder la place qui revient à l'aspect fondamental qu'est la protection de la biodiversité.

Néanmoins, une fois la mise en place de protection suffisante sur le territoire forestier, une partie des activités humaines semble compatible avec le maintien d'une biodiversité à condition que certaines règles de gestion et d'aménagement soient respectées et suivies. Cependant, certaines d'entre elles demandent de profonds changements.

La certification est fréquemment utilisée pour offrir aux consommateurs un processus d'évaluation externe de bonne gestion forestière. L'orientation 4 proposée dans le Livre vert vise à « confier à des entreprises d'aménagement certifiées la réalisation des interventions forestières ». Ainsi, toutes les entreprises d'aménagement travaillant en forêt publique devraient se soumettre à un exercice de certification. Trois organismes de certification sont reconnus au Québec, le CSA, le SFI et le FSC. Or, seule la certification FSC est reconnue par la majorité des organisations écologistes à travers le monde.

La certification FSC : la plus rigoureuse sur le plan environnemental

La certification FSC (Forest Stewardship Council) est déjà disponible et mise en œuvre dans toutes les provinces du Canada. Le FSC est une certification internationale et un système de traçabilité qui offre une garantie minimum que les produits de la forêt achetés proviennent de forêts gérées de façon responsable. Sous cette certification, les coupes forestières sont contraintes à de stricts critères sociaux et environnementaux et un suivi du cycle de production jusqu'aux consommateurs est assuré.¹⁸

Une analyse exhaustive des normes de certification forestière, effectuée récemment par la firme de consultants indépendants ÉEM, met en évidence les forces de la certification FSC et les faiblesses des certifications CSA et SFI.¹⁹ Une des faiblesses majeures de la norme CSA repose sur le fait que c'est l'entreprise, par le biais du comité de suivi, qui adopte les valeurs, les objectifs, les indicateurs et les critères à respecter. Il faut préciser que les membres du comité de suivi sont nommés par l'entreprise. Avec ce système, l'entreprise forestière s'avère à la fois être juge et partie!²⁰ De plus, puisque chaque comité CSA détermine les objectifs d'aménagement, ceux-ci peuvent être plus ou moins rigoureux d'une région à l'autre. Comment un acheteur peut-il se fier à la certification CSA si les standards élaborés sont variables? À l'opposé, toutes les sociétés forestières engagées envers la norme FSC doivent se conformer aux mêmes exigences environnementales adaptées à leur contexte biogéographique. Enfin, la norme boréale a été définie par des experts indépendants et s'assure que la compagnie doit se conformer à des exigences de performance élevées en matière d'aménagement écosystémique, d'évaluation environnementale et de suivi, en plus de protection des valeurs sociales et autochtones. Le processus de certification de la norme CSA comporte à notre avis une autre lacune importante. Contrairement à la norme FSC, les constatations et demandes d'action correctives émises par le comité de suivi ne sont pas rendues publiques. Ce processus manque de transparence. Enfin, plusieurs critères au cœur de la certification FSC et qui sont fondamentaux pour la préservation de la biodiversité sont tout simplement absents de la norme CSA. Cette norme ne tient pas compte des espèces menacées et ne favorise pas la protection des forêts à

haute valeur de conservation. De plus, la norme CSA permet la conversion de forêt naturelle en plantation et l'utilisation d'arbres modifiés génétiquement.

Ainsi, quand le gouvernement entend « encourager la promotion de bois, matériau écologique par excellence, en partenariat avec le plus de décideurs et de promoteurs possibles », il devrait considérer la certification FSC comme étant l'outil le plus approprié pour y parvenir, tant sur la scène locale, qu'internationale.

La certification FSC : la préférée des consommateurs

Enfin, il ne faut pas ignorer le volet économique lié aux différentes certifications. La longue liste de clients, ici comme ailleurs, qui donne la préférence à la certification FSC témoigne d'une tendance marquée dont le Québec devrait profiter pour s'assurer d'être concurrentiel dans des marchés de plus en plus exigeants sur le plan environnemental. Au Canada seulement, le nombre d'imprimeurs certifiés FSC est passé de 18 à 120 en moins de deux ans. Peut-on en dire autant de CSA, de SFI? Sommes-nous en mesure de nommer un seul acheteur qui explicitement donne la préférence à la norme CSA ou SFI?

De grandes compagnies et institutions ont mis en place des politiques d'achats témoignant de la préférence pour des produits recyclés ou certifiés FSC. Notamment, Loto-Québec, Hydro-Québec, Dell inc., Victoria Secret, Williams Sonoma, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, Home Depot, Ikea, Kodak, LL Bean, Lowes, Nike et Norm Thompson pour ne nommer que ceux-là.²¹ La marque de papier EarthChoice® certifié FSC de Domtar a connu entre 2004 et 2006 une croissance de leur vente équivalant à 230 %.²² En 2007, plusieurs grandes banques du Canada se sont engagées à utiliser du papier certifié FSC pour leur rapport comptable annuel. En annexe, Greenpeace fournit une liste de citations de dirigeants de grandes entreprises à propos de la certification FSC.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de donner la préférence à la certification FSC quand viendra le temps d'exiger aux entreprises la réalisation des interventions forestières certifiées.

2.6 Les forêts intactes : appliquer le principe de précaution

Les forêts intactes sont des forêts naturelles qui n'ont pas été fragmentées par des routes, des tracés hydro-électriques, des voies d'eau aménagées par l'homme, des oléoducs, etc. Ce sont pour la plupart des forêts anciennes (ou vieilles forêts) qui n'ont pas subi la transformation de l'homme, que ce soit par l'exploitation forestière ou autre. Selon Greenpeace, les massifs de forêts de plus de 500 km² qui ne sont pas morcelés par l'activité humaine sont considérés intacts²³.

Le rapport de la Commission Coulombe précise que l'un des plus grands défis au maintien de la biodiversité est d'assurer la conservation des vieux peuplements de résineux sur le territoire du Québec « puisque certaines espèces animales ou végétales n'atteindront leur plein développement que dans des forêts mûres ou surannées ». On y apprend aussi que « la récolte du bois a nécessairement tendance à réduire cette proportion de vieilles forêts; de plus, les pratiques de reboisement et d'éclaircie visent spécifiquement à réduire la durée des stades intermédiaires de succession. »²⁴

Malgré cela, le gouvernement a adopté, peut avant la publication du Livre vert, la loi 39 dont l'article 20 donne un pouvoir discrétionnaire au ministre pour autoriser l'industrie forestière à couper « les peuplements en dégradation ou susceptibles d'être affectés par des désastres naturels en raison de leur état ou de leur âge ». ²⁵

Les vieilles forêts et les forêts intactes sont pourtant des piliers essentiels de la diversité des écosystèmes forestiers. Contrairement aux forêts aménagées qui tendent à réduire la quantité et la qualité de bois mort, les arbres meurent naturellement et se décomposent sur place dans les forêts naturelles ou intactes. Or, bon nombre d'espèces faunique et floristique sont tributaires du bois mort ²⁶. Non seulement la composition d'espèces diffère entre les forêts naturelles et les forêts aménagées, mais bon nombre d'oiseaux, de mousses, de lichens, de champignons, d'amphibiens, d'insectes et de bactéries dépendent du bois mort pour compléter leur cycle vital.

La composition riche en biodiversité des forêts intactes et naturelles est également essentielle pour maintenir la pérennité de certains grands mammifères. Le caribou forestier en est le parfait exemple. D'une part, le Caribou forestier est un écotype qui dépend des peuplements de conifères matures non fragmentés, caractérisés par de longs cycles de feux ²⁷. Or le Caribou forestier tend à éviter les territoires perturbés. La régression vers le nord de l'aire de répartition du Caribou forestier semble coïncider avec la présence de l'industrie forestière dans son habitat ²⁸. Une revue de littérature récente démontre que la situation du Caribou forestier est alarmante sur l'ensemble de son aire de répartition et que la protection d'habitats de qualité (forêts matures et intactes) apparaît inévitable afin d'assurer sa survie. ²⁹

En considérant que plus de 75% du territoire forestier en forêt boréale est morcelée au Québec ³⁰, en tenant compte du rythme de destruction, de dégradation et de morcellement de la forêt boréale causé par l'activité forestière ou du caractère irréversible des impacts des coupes sur les forêts intactes, Greenpeace estime essentiel que la diversité présente dans cet écosystème soit préservée, selon le **principe de précaution**. Le principe de précaution trouve toute sa signification lorsque l'on fait face à des risques de dommages graves et **irréversibles**. Dans un tel cas, il convient d'agir et de mettre de côté l'incertitude scientifique.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'appliquer dès maintenant le principe de précaution en regard de la destruction et de la dégradation des dernières forêts intactes.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de renverser sa politique de liquidation des vieilles forêts.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de mettre en réserve dès maintenant l'ensemble des territoires de forêts intactes, le temps de déterminer à l'aide d'une science indépendante ce qui doit être protégé.

3. La gestion et la protection des forêts dans le contexte des changements climatiques et du réchauffement de la planète

S'il y a une préoccupation environnementale qui suscite l'adhésion de bon nombre de politiciens, de citoyens et même d'entreprises ces dernières années, tant sur la scène mondiale que sur la scène régionale, c'est bien celle des changements climatiques. Cet enjeu dont on parlait très peu lors de la création des CAAF dans le milieu des années 1980 est maintenant prononcé sur toutes les lèvres. Et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune propose comme l'un de ces cinq objectifs majeurs que la toute nouvelle politique forestière du Québec s'inscrive dans la réalité des changements climatiques. Greenpeace propose ici d'énumérer certaines mesures fortement recommandées par des scientifiques dotées d'une expertise inégalée dans la relation entre les forêts et les changements climatiques.

3.1 Le Plan vert

Le gouvernement libéral a adopté, en 2006, un plan de lutte aux changements climatiques, nommé Plan d'action 2006-2012, Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir³¹. À l'égard des forêts et de la gestion forestière, une des actions additionnelles du plan suggère de « déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques et d'intégrer les effets anticipés de ces changements dans la gestion forestière. »

3.2 Le Livre vert

Les notions présentées dans le Livre vert en ce qui a trait aux changements climatiques et aux forêts sont incomplètes et relèvent parfois du mythe.

Lutte aux changements climatiques

Pour lutter contre les changements climatiques, le Livre vert suggère de mettre à profit le potentiel qu'offrent les forêts en tant que puits et réservoirs de carbone. Par contre, l'ensemble de mesures proposé est relié au développement et à l'aménagement forestier,

Ainsi, le Livre vert propose :

- La remise en production des sites après les récoltes ou les perturbations
- Le maintien de la fertilité des sols forestiers
- La réduction des pertes de superficies productives

Or, le Livre vert ne propose aucune mesure additionnelle de protection, qui offre pourtant la possibilité de maintenir le carbone stocké dans l'écosystème. De plus, on ne tient absolument pas compte du fait que les coupes forestières et le développement engendrent des émissions importantes de GES, que près de 84 % du carbone en forêt boréale se trouve dans le sol³² et que la conservation des territoires intacts est une mesure très efficace de préserver des réservoirs considérables de carbone.

Adaptation et flexibilité

La nouvelle gestion que propose le Ministère doit également tenir compte de la flexibilité requise pour faire face aux inévitables effets des changements climatiques sur le milieu forestier. Mais aucune précision n'est fournie sur la façon d'ajuster l'aménagement forestier pour assurer une meilleure adaptation. Ce silence est fort inquiétant, surtout quand on considère que de nombreuses recherches scientifiques se sont penchées sur des critères essentiels pour un tel aménagement forestier. (voir plus bas la section 3.3)

Le produit du bois, un stock de carbone.

Le Ministère joue un jeu très dangereux en empruntant le discours des industriels de la forêt dans son propre Livre vert. En effet, il fait la promotion des coupes forestières dans une optique de lutte aux changements climatiques sous prétexte que le carbone sera stocké dans les produits du

bois : « les produits à base de bois sont aussi d'importants réservoirs de carbone, le conservant hors de l'atmosphère tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas décomposés ou incinérés », ajoutant même que : « le carbone représente la moitié de la masse d'une pièce de bois d'oeuvre ». Or, cet argument du Ministère s'édulcore fortement lorsqu'il apporte, en annexe, quelques précisions et statistiques sur les produits forestiers qui sont exportés du Québec. En effet, il y est précisé que 67.5 % des revenus d'exportations ne sont pas issus de la fabrication de produits du bois, mais plutôt de produits de papiers, qui seront décomposés (ou au mieux recyclés) dans des délais immensément plus courts que les produits du bois.

En page 56 du Livre vert, dans la section *Questions pour le débat*, on peut lire au numéro 16 : « Croyez-vous que les modifications proposées contribueraient à améliorer le bilan du carbone du Québec et permettraient l'adaptation aux changements climatiques? » Greenpeace vous répond non, catégoriquement. « Avez-vous d'autres suggestions à cet égard, liées à la gestion forestière? » Nous y répondons dans la prochaine section.

3.3 La science, les changements climatiques et l'aménagement

Certains diront que les perturbations naturelles, comme les incendies de forêt et les épidémies d'insectes, ont toujours existé et que les écosystèmes forestiers se sont généralement bien adaptés. Alors, pourquoi s'en inquiéter? Si aujourd'hui les préoccupations face aux effets, aux impacts et à l'adaptation des changements climatiques sont si élevées, c'est que la destruction, le morcellement et la dégradation des écosystèmes, directement associées aux activités humaines, s'accroissent à un rythme alarmant, sur l'ensemble de la planète.

D'abord, pour aménager les forêts en tenant compte des impacts des changements climatiques, il faut comprendre et connaître les composantes interdépendantes des écosystèmes, soit leurs compositions, leur structure et leur fonction. Plusieurs chercheurs proposent d'aménager les forêts à l'intérieur de leur échelle de variabilité naturelle ou historique. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle au Québec.

In Quebec, in particular, and in boreal forest in general, clear-cutting does not reproduce the spatial pattern observed naturally among and within individual fires. Such practices can lead to intense forest fragmentation and large losses of old and mature forest³³.

Dans le contexte des changements climatiques, des pratiques d'aménagement qui ont une occurrence, un rythme, une intensité ou une distribution plus élevée que leur échelle de variabilité naturelle ou historique risquent de dépasser les limites d'adaptation pour certaines espèces. Le futur régime forestier devrait répondre à ces balises incontournables.

Par ailleurs, Greenpeace estime que le Livre vert devrait s'inspirer abondamment des 9 pratiques d'aménagement et d'usage du territoire proposées par des scientifiques pour maintenir la biodiversité forestière et les processus et fonctions écologiques des écosystèmes dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques³⁴. À savoir :

1. Representing forest types across environmental gradients in reserve
2. Protecting climatic refugia at multiple scale
3. Protecting primary forests
4. Avoiding fragmentation and providing connectivity, especially parallel to climatic gradients
5. Providing buffer zones for adjustments of reserve boundaries
6. Practicing low-intensity forestry and preventing conversion of natural forests to plantations
7. Maintaining natural fire regimes
8. Maintaining diverse gene pools
9. Identifying and protecting functional groups and keystone species.

Finalement, considérant que les forêts intactes assurent des conditions climatiques locales plus stables, protègent les arbres, les plantes et les animaux contre les changements rapides et parfois irréguliers qui surviennent à plus grande échelle, et permettent aux espèces de bénéficier de plus de temps pour migrer et s'adapter³⁵, Greenpeace recommande de mettre en réserve dès maintenant de vastes territoires de forêts intactes, interconnectées, permettant la migration des espèces dans le contexte des changements climatiques.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de mettre en réserve dès maintenant de vastes territoires de forêts intactes, dans le but de créer de vastes aires protégées, interconnectées, permettant la migration des espèces pour permettre une meilleure adaptation aux changements climatiques.

4. La biomasse forestière – Les dangers potentiels

L'orientation 9 du Livre vert propose que le Québec se dote d'une stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée. Outre le développement de la filière bois, cette orientation légitime les énergies vertes, dans le but de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Le gouvernement compte s'appuyer sur : « un programme gouvernemental qui permettra d'attribuer la biomasse forestière disponible au Québec, au moyen d'un processus compétitif d'appel de propositions. »

Greenpeace n'est pas en désaccord avec la possibilité d'utiliser la biomasse forestière pour la fabrication d'éthanol cellulosique de 2^e génération. Néanmoins, Greenpeace se réserve le droit de soulever certains dangers potentiels et de proposer des balises à respecter, surtout lorsqu'il n'est plus question de biocarburant de 2^e génération, mais plutôt d'utiliser « la biomasse encore disponible dans les forêts québécoises. »

L'éthanol cellulosique (ou lignocellulosique) provient des parois cellulaires des plantes vertes ou des matières ligneuses; il s'obtient à partir d'herbes ou de déchets agricoles ou forestiers. Une étude a récemment confirmé qu'avec l'éthanol cellulosique on économise plus d'énergie et on émet moins de GES qu'avec l'éthanol provenant du maïs ou de la canne à sucre³⁶. On déploie à l'heure actuelle de grands efforts afin de mettre au point des technologies de deuxième génération qui permettraient de produire de l'éthanol cellulosique plus efficacement³⁷. En outre, l'éthanol produit à partir de déchets industriels ne risque pas de soulever de controverses liées à l'affectation des terres, contrairement à ce qui se passe avec l'éthanol de grain.

Par contre, Greenpeace entrevoit deux dangers potentiels quant au développement d'énergie à partir de la biomasse forestière.

- 1- Le retrait de la majorité des débris ligneux (tiges, branches, etc.) sur les territoires de coupes forestières, qui augmentera la dégradation et l'appauvrissement du sol.
- 2- L'augmentation des coupes forestière en forêt intacte pour subvenir à la demande d'énergie produite à partir de la biomasse forestière.

4.1 Position générale de Greenpeace sur les bioénergies³⁸

1. Greenpeace pense que la bioénergie peut jouer un rôle non négligeable dans la lutte aux changements climatiques. Il ne faudrait cependant pas croire que la bioénergie représente une solution miracle au problème de l'utilisation non durable de l'énergie. Son utilisation doit absolument s'accompagner de mesures politiques et sociales afin de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter l'efficacité énergétique.

2. Greenpeace appuie l'utilisation de la biomasse obtenue d'une manière durable destinée à des installations de chauffage fixes et décentralisées, ou à des génératrices. Certains biocarburants, affichant un bilan énergétique global élevé et une faible teneur en carbone, peuvent aider à réduire les émissions de GES produites par les transports. Cependant, les combustibles obtenus ne doivent en aucun cas, directement ou indirectement, détruire des écosystèmes intacts, ni empêcher quelque nation que ce soit, en particulier s'il s'agit d'un pays en voie de développement, de connaître la sécurité alimentaire et de jouir de sa souveraineté.
3. Greenpeace encourage la mise au point de technologies de « seconde génération » permettant de fabriquer des biocarburants à partir de déchets engendrés par des pratiques agricoles et sylvicoles durables. Le recours à ces déchets permet d'éviter à la fois la disparition d'écosystèmes diversifiés ou précieux et d'éventuels conflits portant sur l'utilisation des terres.

4.2 Recommandations à la CAAAQ et transposées aux consultations du Livre vert³⁹

Recommandation

Afin de combattre les changements climatiques, Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'adopter d'autres mesures économiques, politiques et sociales, en plus des bioénergies, qui permettraient de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter l'efficacité énergétique.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'appuyer l'utilisation au Québec de la biomasse produite d'une manière écologiquement durable, comme la cogénération ou le biogaz.

Recommandation

Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune la production de biocarburants à partir de cultures qui :

- Ne causent pas de dommages aux écosystèmes intacts
- Ne menacent pas la biodiversité
- Ne se font pas avec des espèces invasives
- Préservent la santé biologique des sols et ne les exposent pas à l'érosion
- Conservent les ressources en eaux

Recommandation

Avant d'adopter des politiques et de prendre des décisions en matière de bioénergies, Greenpeace recommande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de compléter des analyses de cycle de vie complète (incluant les impacts sociaux élargis) pour tous les projets de bioénergies et de les soumettre à un examen public.

5. Conclusion

En terminant, Greenpeace tient à souligner les efforts du gouvernement du Québec pour réformer, actualiser et améliorer la gestion forestière au Québec. Ces efforts tels que présentés actuellement ne seront toutefois pas suffisants pour obtenir la reconnaissance souhaitée sur la scène internationale.

Nous soulignons que le gouvernement du Québec et le Ministère devront considérer la préservation de la biodiversité comme un enjeu incontournable de la future politique forestière du Québec, avec toutes les responsabilités et les implications que ce la comporte. La conservation de la diversité biologique et le maintien des écosystèmes doivent constituer la pierre d'Assise de la gestion des forêts du Québec. Le gouvernement devrait, selon Greenpeace, retravailler les enjeux, orientations et objectifs du Livre, notamment en fonction de cette assise.

6. Références

- ¹ Asselin, H. 2007. Emplois en dents de scies, Exploration des facteurs invoqués pour expliquer les crises dans l'industrie forestière. Rapport publié par Greenpeace.
- 2 <http://www.cbd.int/>
- 3 <http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-fr.pdf>
- 4 <http://www.cbd.int/decisions/?m=COP-07&id=7765&lg=04>
- 5 http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm
- 6 <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/inter.htm>
- 7 <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/livre-vert.pdf>
- 8 Tardif B., G Lavoie et Y Lachance. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60p.
- 9 Au total, le Québec compte près de 42 401km de chemin forestier, qui morcelle le territoire. Selon un calcul basé sur les données présent dans Bourgeois, L., Kneeshaw D. et Boisseau, G. 2005. Les routes forestières au Québec: les impacts environnementaux, sociaux et économiques, Vertigo, vol. 6, no 2, sept. 2005.
- 10 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2007C39F.PDF>
- 11 Ministère de l'Environnement du Québec. 1999. Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir. Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise.
- 12 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. 2007. Registre des aires protégées. URL : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm.
- 13 http://www.globalforestwatch.ca/change_analysis/change-pascagama-FR-150.pdf
- 14 SNAP, Mémoire présenté au Bureau d'audience publiques sur l'environnement, Consultation du public sur les aires protégées, Aires protégées des Monts Groulx et de l'île René Levasseur, Juin 2003, p. 10.
- 15 Ibid
- 16 Ressources Naturelles Canada, 2000. Guide d'utilisation des indicateurs locaux de l'aménagement durables des forêts : Expérience du réseau canadien des forêts modèles. Service Canadiens des Forêts, Ottawa, ON.
- 17 Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, Rapport, décembre 2004, p. 47
- 18 <http://www.fsc-bc.org/about.htm>
- 19 Environmental Paper Procurement, Review of Forest Certification Schemes in Canada. ÉEM (2007)
- 20 Ibid
- 21 <http://www.fsc-bc.org/usingfsc.htm>
- 22 <http://www.fsc-bc.org/about.htm>
- 23 <http://www.greenpeace.org/canada/fr/documents-et-liens/documents/forets-intactes-500km>
- 24 Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, Rapport, décembre 2004, p. 52
- 25 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2007C39F.PDF>
- 26 Crête, M., S. Brais, M. Campagna, M. Darveau, M. Despons, S. Déry, P. Drapeau, B. Drolet, J-P. Jetté, C. Maisonneuve, A. Nappi et P. Petitclerc. 2004. Pourquoi et comment maintenir du bois mort dans les forêts aménagées du Québec – Avis scientifique. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune et Ministères des Ressources naturelles du Québec, Direction de l'environnement forestier. 35 p.
- 27 Courtois, R., 2003. La conservation du caribou dans un contexte de perte d'habitat et de fragmentation du milieu. Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec, Canada, 350 p.
- 28 Ibid

-
- 29 Nature Québec, 2007. Revue de littérature des connaissances sur le Caribou forestier, réalisée dans le cadre du projet «critères et propositions d'aires protégées pour le Caribou forestier», 24 p.
- 30 Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, Rapport, décembre 2004, p. 57
- 31 http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf
- 32 M.J. Apps, W.A. Kurz, R.J. Luxmoore, L.O. Nilsson, R.A. Sedjo, R. Schmidt, L.G. Simpson, and T.S. Vinson (1993). Boreal forests and tundra. *Water, Air, and Soil Pollution* 70, 39-53.
- 33 Bergeron, Y. Cyr, D. et al. Past, current, and future fire frequencies in Quebec's commercial forests: Implications for the cumulative effects of harvesting and fire on age-class structure and natural disturbance-based management. *Can. J. For. Res.* 36: 2737-2744 (2006)
- 34 Noss RF (2001). Beyond Kyoto: Forest management in a time of rapid climate change. *Conservation Biology* 15, 578-590.
- 35 Ibid
- 36 Farrell, A.E., Plevin, R.J., Turner, B. T., Jones, A. D., O'Hare, M., Kammen, D.M. 2006 Ethanol can contribute to energy and environmental goals. *Science* 311: 506-508.
- 37 Gray, K. A., Zhao, L. & Emptage, M. 2006. Bioethanol. *Current Opinion in Chemical Biology* 10: 141-146.
- 38 Mémoire de Greenpeace déposé à la caaaq, juin 2007.
<http://www.greenpeace.org/raw/content/canada/fr/documents-et-liens/documents/memoire-caaaq-ethanol.pdf>
- 39 Ibid